

Travaux publics—Loi

M. Langdon: Monsieur le président, si vous me le permettez, je voudrais revenir sur une question soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Afin de pouvoir résoudre certains problèmes déjà anciens, nous voudrions qu'on nous donne au moins une idée de l'orientation que le ministère entend prendre.

Y aurait-il des changements aux règlements ou envisage-t-on des modifications à la loi? Ce matin, il a été question de modifications législatives qui aideraient à clarifier un certain nombre de cas particulièrement embrouillés. Il se peut également que l'on doive modifier la loi pour répondre à certaines préoccupations que mon collègue a soulevées. Est-ce à cela que songe le ministre ou sera-t-il plutôt question de modification des règlements qui feront l'objet de décisions internes du ministère lui-même?

M. Stewart: Monsieur le président, je remercie le député de sa question. Actuellement, grâce à un accord entre les partis, nous sommes en train de faire progresser assez rapidement un certain nombre de mesures non litigieuses en attendant que le ministre arrive pour nous parler de certaines questions. Il s'agira de mesures nouvelles et je suis certain que les trois députés néo-démocrates en seront enchantés quand ils en auront pris connaissance. Pour l'instant il est question de simples mesures de routine. Si nous pouvions en finir, les députés entendraient sûrement avec plaisir les propositions que le ministre aura à faire.

M. Lewis: J'ai une question à poser au secrétaire parlementaire, monsieur le président. Je voudrais d'abord rappeler que, par le passé, en ma qualité de président du comité des comptes publics et en collaboration avec mon collègue de Prince-Albert, j'avais eu l'occasion d'examiner un certain nombre de problèmes du ministère des Travaux publics. La grande difficulté ne provenait pas de l'absence de règlements. C'était plutôt la volonté de les mettre en vigueur qui faisait défaut.

Est-ce que ce sera le problème qui se posera au ministre des Travaux publics, à savoir veiller à l'application des règlements au lieu, comme mon collègue de Prince-Albert pourra le confirmer à son voisin, de fermer les yeux sur l'application de ces règlements?

M. Stewart: Je voudrais remercier mon collègue pour ses précisions et pour avoir dit des choses qui auraient dû l'être dès le début, monsieur le président. J'abonde pleinement dans son sens. Le ministre n'est pas à la Chambre aujourd'hui, mais il a beaucoup voyagé dernièrement, visitant les principaux chantiers à travers le Canada en vue d'accomplir justement ce dont il a été question aujourd'hui. Le ministre veut être bien au fait de la situation. Nous avons hérité d'une situation très compliquée. Il veut être bien informé de tous ces projets, des immeubles à louer, des propriétés à bail, etc., de sorte que par la suite il pourra faire les recommandations qui s'imposent à la Chambre.

M. Hovdebo: Je veux remercier le député de Simcoe-Nord pour son intervention, monsieur le président et j'aurais un mot à dire à ce sujet. J'approuve sans réserve son point de vue. Il semblerait que nous avons tous les règlements qu'il faut, mais qu'il n'y a pas de limitation dans certain cas. Par exemple, il se peut que quelqu'un réserve des locaux dont il aura besoin dans

cinq ans. Je parle ici d'un domaine en particulier. Il serait peut-être utile que le ministère limite ce genre de dépenses. Peut-être chaque bail devrait-il comporter une clause d'extinction stipulant que si l'espace n'est pas utilisé au bout d'un certain temps, il soit remis au bailleur, ce qui éviterait des dépenses inutiles. Que pense le secrétaire parlementaire de cette proposition?

M. Stewart: Bien sûr, c'est une chose qu'il faudrait examiner, monsieur le président, mais le député doit se rappeler comment les prix des terrains ont évolué depuis quelques années. Je ne pense pas qu'il soit injustifié que le gouvernement fédéral achète certains terrains dont il sait qu'il aura besoin à l'avenir. Il s'agissait en fait de planification à long terme. Il faut cependant faire preuve de prudence et prévoir une porte de sortie afin que les terrains puissent être remis s'ils ne sont pas utilisés dans un certain délai.

M. Keeper: Monsieur le président, je voudrais poser une série de questions tout à fait différentes, qui portent sur le projet de loi proprement dit.

Cette mesure a été proposée à la Chambre en tant que projet de loi C-91 durant la dernière législature, par le gouvernement libéral de l'époque. Lors du débat de deuxième lecture du projet de loi, le parti conservateur formait l'opposition. Même si le secrétaire parlementaire décrit aujourd'hui cette mesure comme une simple formalité administrative, les députés conservateurs l'avaient jugé bien différemment à l'époque. Ainsi, les conservateurs l'ont qualifiée de mesure législative dangereuse, qui accordait trop de pouvoirs à l'énorme bureaucratie du ministère des Travaux publics. Selon eux, ce projet de loi dépassait complètement les limites du possible, il allait au-delà des rêves les plus fous de l'Internationale socialiste. J'insiste sur cette phrase «au-delà des rêves les plus fous de l'Internationale socialiste», monsieur le président. Les conservateurs à l'opposition ont déclaré que ce projet de loi spoliait les Canadiens de leurs droits. Ils n'ont pas parlé alors de simple mesure d'ordre administratif. Ils ont dit que cette mesure allait supprimer les droits à la propriété et les droits des particuliers. Supprimer les droits à la propriété, voilà qui ne ressemble guère à une mesure d'ordre administratif.

• (1200)

Ils ont ajouté, parlant du gouvernement libéral de l'époque, que tous les projets de loi qu'il proposait étaient conformes à des principes néfastes et pourris. On pourrait considérer cela comme une simple formalité administrative d'une certaine façon, mais ce n'est pas le cas, à mon avis. Selon un député conservateur qui a pris la parole à l'époque, de confier toutes les responsabilités à la bureaucratie, c'est une mesure socialiste. Puis il a ajouté: «Je prie le ciel pour que des élections aient lieu au plus vite et que nous puissions débarrasser le pays de cette fichue pagaille qui le mène à sa perte».

Les élections ont eu lieu et le gouvernement a changé. Que se passe-t-il aujourd'hui? Les conservateurs ne forment plus l'opposition, mais le gouvernement, et un projet de loi qui va au-delà des rêves les plus fous de l'Internationale socialiste devient une mesure d'ordre administratif.